



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2023ARR007

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 19 avril 2023

**Objet : Arrêté de délégation pour la présidence de la CAO accordée par M. le Maire à M. Patrick JEANBON**

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant l'indisponibilité ponctuelle de M. le Maire, cette délégation est consentie pour le jeudi 20 avril 2023 ;

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation des fonctions de présidence de la commission d'appel d'offre à M. Patrick JEANBON, adjoint au Maire ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick JEANBON, adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et responsabilité, pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres du jeudi 20 avril 2023.

#### Article 2

M. Patrick JEANBON est délégué à l'effet de signer les documents relatifs à la tenue de cette commission, à savoir le procès-verbal de réunion et les courriers et actes administratifs relatifs.

#### Article 3

M. le Maire et M. le Directeur général des services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé.

**Article 4**

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

**Cugnaux, le 18 avril 2023**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**



**Albert SANCHEZ**